

Message d'origine-----

De : Carvalho, Rafael (BAPE)

Envoyé : 1 octobre 2010 08:56

À : 'Marie-Claude.Lambert@mrnf.gouv.qc.ca'

Cc : Isabelle.Mongrain@mrnf.gouv.qc.ca

Objet : RE : RE : Suivi de la rencontre 23 septembre - MRNF

Bonjour Mme Lambert,

Dans votre suivi de la rencontre du 23 septembre, vous mentionnez dans le deuxième point que « [...] le Ministère doit entériner l'entente afin de s'assurer qu'elle respecte les lois et règlements en vigueur [...] ». Pourriez-vous nous préciser en quoi consiste ce processus d'entérinement de l'entente? Cela serait réalisé par un avocat du Ministère? Combien de temps pensez-vous que cela prendrait?

Merci de nous apporter des précisions sur ce sujet.
Salutations,

Rafael Carvalho, M. Env.

Analyste

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447 poste 520

Sans frais : 1 800 463-4732

Télécopieur : (418) 646-9474

rafael.carvalho@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca